



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N°07/2022

Nombre de membres : 10
Présents : 7
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 07 avril 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 31-03-2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
M. FEROTIN,
MM. DELPONT, DURET, OLLEON,
Pouvoirs : M. BONNET à M. FARRUGIA
M. BENOIT à Mme FLAMAND
M. DEGRANGE à M. OLLEON

OBJET : GENDARMERIE – DEMANDE de SUBVENTION auprès de la Préfecture et de la Région pour la mise en place d'une vidéoprotection.

Monsieur FARRUGIA, rapporteur fait l'exposé suivant :

Considérant que les services des Affaires Immobilières de la gendarmerie nationale nous sollicitent afin de répondre à leur besoin de protection des personnes, des biens et du patrimoine collectif,

Considérant que le SIZOV a priorisé, en concertation avec les services de l'Etat, les travaux de mise en sécurité,

Considérant que la mise en place d'une vidéo protection concourt à la nécessaire sécurisation de la brigade de Saint-Ismier,

Considérant que cette opération sera exécutée sur cet exercice,

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervient pour la sécurité et soutient financièrement (jusqu'à 50 % de subvention) la mise en œuvre opérationnelle de cette installation,

Considérant que le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permet aux Préfets de cofinancer des projets concourant à la prévention de la délinquance, notamment dans la sécurisation des sites sensibles,

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Coût des travaux	15 211,00 €	18 253,20 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	41 %	7 533,00 €
			FIPD	50 %	9 126,60 €
			Autofinancement	9 %	1 593,60 €
TOTAL	15 211,00 €	18 253,20 €		100 %	18 253,20 €

Le Comité syndical, à l'Unanimité, AUTORISE le Président du SIZOV à déposer auprès de la Préfecture de l'Isère et de la Région une demande de **subvention** pour **l'installation d'un système de vidéoprotection** à la brigade de gendarmerie de Saint-Ismier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 7 avril 2022

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.



Gilles Farrugia